

Encore, Bilan de compétences

ENSEMBLE, ELEVONS VOS POSSIBLES !



Réalisez le bilan de vos compétences pour (re) prendre la main sur votre carrière professionnelle.



Virginie PALDUPLIN

📞 07 43 65 33 68

✉️ encoreetvous@gmail.com

📍 Haut-Rhin/visioconférence

🌐 www.encore.ovh

MON OFFRE

Date de la mise à jour : 29/05/2025

INTITULÉ DE L'ACTION DE FORMATION : REALISATION D'UN BILAN DE COMPETENCES

Prérequis : aucun

Public cible : toute personne souhaitant analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de construire un projet professionnel ou de formation réaliste et cohérent.

Programme :

Le bilan de compétence dure 24 heures maximum, il s'articule sur 8 à 12 semaines et il comprend 3 phases, dont le contenu est à moduler en fonction de votre besoin :

- **une phase préliminaire** : analyse de votre demande et de votre besoin afin de déterminer le format le plus adapté (nombre d'heures), et de définir conjointement les modalités de déroulement de votre bilan.
- **une phase d'investigation** : analyse de vos compétences, de vos motivations et intérêts afin de faire émerger et d'explorer plusieurs pistes professionnelles. À l'aide d'entretiens, d'outils d'auto-analyse et de recherches sur les métiers, cette phase vise à faire émerger un ou plusieurs projets réalisables et cohérents avec votre profil et vos aspirations.
- **une phase de conclusion** : formalisation des résultats du bilan, validation d'un ou plusieurs projets professionnels et élaboration d'un plan d'action personnalisé. Elle se conclut par la remise d'un document de synthèse confidentiel, rédigé par le consultant et remis exclusivement à vous.

Méthodes pédagogiques : je m'appuie sur des entretiens individuels, des outils d'auto-analyse, des tests psychométriques, du photolangage, des recherches sur les métiers et des enquêtes terrain. Les méthodes utilisées favorisent la prise de recul, la clarification des compétences et la construction d'un projet professionnel réaliste.

Objectifs du bilan de compétences : Le bilan de compétences a pour finalité de vous permettre d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles, ainsi que vos aptitudes et motivations, en vue de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation :

1. Analyser vos compétences, motivations et aptitudes.
2. Faire le point sur votre parcours et vos expériences.
3. Définir un projet professionnel réaliste et motivant.
4. Identifier vos ressources et vos points de vigilance pour réussir ce projet.
5. Redevenir acteur/actrice de votre évolution professionnelle.

En phase préliminaire de votre bilan, nous allons co-définir les objectifs adaptés à votre besoin.

Ses modalités d'accès sont les suivantes :

- Un entretien d'information gratuit et sans engagement pour identifier votre besoin (en visio ou présentiel). Nous convenons ensemble de votre besoin en accompagnement, et je vous conseille la formule la plus adaptée à votre situation.
- Accès possible via le plan de développement des compétences, ou un financement personnel.
- Démarrage sous 2 à 3 semaines après validation du financement (Lors de l'entretien initial, je vous présente les financements possibles en fonction de votre situation personnelle (salarié dans le privé, agent public, indépendant, intérimaire, demandeur d'emploi)).
- Inscription et signature d'une convention ou d'un contrat avant le début du bilan.
- Adaptations possibles pour les personnes en situation de handicap (contactez-nous au 07 43 65 33 68).

Modalités de réalisation du Bilan de compétences :

- Durée totale : notre bilan de compétences se déroule sur 24 heures maximum, réparties sur huit à douze semaines, afin de vous offrir un accompagnement progressif et personnalisé. Le planning sera défini lors de votre inscription au bilan de compétences et formalisé dans la convention ou le contrat.
- L'accompagnement en bilan de compétences d'**Encore, Conseil et Projets** est réalisé par Virginie Palduplin, conseillère certifiée dans la gestion des transitions professionnelles (certification 6491 du répertoire spécifique) et spécialisée en projets.
- L'accompagnement se fera : en présentiel au 24, rue du Reberg à Gunsbach ou dans une salle louée en fonction de votre localisation géographique.
- Suivi post-bilan : Un suivi post-bilan d'une heure vous est offert, six mois après la fin du bilan de compétences, à votre demande, pour s'assurer de l'évolution de votre projet professionnel.

Modalités d'évaluation et de validation : évaluation de votre satisfaction ainsi que de votre progression par rapport à vos objectifs initiaux lors d'un bilan à mi-parcours et en fin, la remise d'un questionnaire de satisfaction et le suivi de l'évolution de votre situation à six mois après la fin du bilan de compétences. Un certificat de réalisation et une synthèse personnelle vous seront remis en fin de parcours.

MON OFFRE

Bilan de compétences



Encore, Conseil et Projets

Virginie Palduplin

07 43 65 33 68

Encoreetvous@gmail.com

<https://encore.ovh/>



Chaque personne a un parcours unique, et c'est pourquoi je propose un bilan de compétences modulable, entièrement adapté à vos besoins, à votre rythme et à vos objectifs.

Les heures facturées correspondent à nos rendez-vous en face à face, le travail guidé réalisé en autonomie en dehors des séances n'est pas facturé.

Durée ajustable : entre 15h et 24h

- Le nombre d'heures nécessaires sera décidé conjointement à l'issue de notre premier rendez-vous
- Tout bilan de compétence réalisé comprend obligatoirement les trois phases prévues au programme.

Deux repères pour vous guider

Le Bilan Essentiel – 15h : 1245 euros H.T

Pour les personnes qui souhaitent faire le point sur leur parcours, clarifier une situation professionnelle ou valider une idée de projet.

Le Bilan Complet – 24h : 1992,00 euros H.T

Pour un travail plus approfondi sur l'orientation, la reconversion ou l'évolution professionnelle.

Inclus :

Entretien initial gratuit

Support pédagogiques

Test psychométrique

Entretien gratuit à 6 mois

Support remis :

Un carnet de suivi

Questionnaires, supports de travail

Un document de synthèse

Indicateurs de réussite en 2025 :

Taux de compléction des

accompagnements : à venir

Taux de satisfaction : à venir

Taux de retour à l'emploi : à venir

Conditions générales de vente

Encore, Conseil et Projets - Bilans de compétences - Mise à jour : 29 mai 2025



Les présentes Conditions Générales de Vente s'inscrivent dans le cadre des prestations proposées par Encore, Conseil et Projets. Elles sont spécifiquement adaptées à la nature des actions concernées (formation professionnelle continue ou bilan de compétences), conformément aux exigences du Code du travail et aux engagements qualité de l'organisme. Chaque version des CGV précise les conditions d'intervention, les obligations réciproques, les modalités financières, ainsi que les dispositions spécifiques liées au type de prestation. Elles sont distinctes afin de garantir une information claire et adaptée aux bénéficiaires, aux financeurs et aux partenaires.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute prestation de bilan de compétences réalisée par Encore, Conseil et Projets. Pour les clients particuliers, certaines dispositions peuvent être précisées ou complétées dans le contrat signé avec le bénéficiaire.

Elles ont pour objet de définir les caractéristiques et conditions d'achat de Bilans de compétences engagées par Encore, Conseil et Projets pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente sont portées à la connaissance du client lors de la confirmation de la formation, elles figurent sur la convention ou le contrat de prestation BC.

Compétences et déroulement du bilan de compétences

Virginie Paluduplin : auparavant chargée de projets dans l'insertion professionnelle, elle met à profit sa connaissance à 360 ° du monde du travail et son expérience dans le conseil pour accompagner les personnes en situation de transition professionnelle pour leur permettre de reprendre la main sur leur parcours professionnel. Elle se fait certifier en accompagnement des transitions professionnelles en 2024, par l'organisme de formation Garance et moi.

Les bilans de compétences sont réalisés dans les locaux d'Encore, Conseil et Projets, ou tout autre lieu retenu par les deux parties, en garantissant un espace confidentiel pour le bon déroulé de chaque séance entre la conseillère et le participant.

Devis et attestation

Pour chaque formation professionnelle, Encore, Conseil et Projets s'engage à fournir une offre de prix et une convention ou un contrat de prestation au client. Ce dernier est tenu de retourner à Encore, Conseil et Projets un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné. Un certificat de réalisation du Bilan de compétences est remis au participant après la prestation ainsi qu'une synthèse dont il a la propriété.

Tarifs

Les prix des Bilans de compétences (Financement par les entreprises et/ou participants) sont indiqués sans TVA : TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts (CGI). Il sont consultables librement sur le site : www.encore.ovh

Documents contractuels

Encore, Conseil et Projets adresse au client et/ou au participant, un contrat ou une convention en 2 exemplaires telle que prévue par les articles L.6353-1 et L.6353-2 du code du travail. La convention précisera notamment les points suivants : l'intitulé de l'action, sa nature et ses caractéristiques, sa durée, la personne concernée, le lieu précis de la réalisation du Bilan, les horaires et le planning (sous réserve qu'ils soient établis avant le début du Bilan de compétences), le prix net de taxe du bilan de compétences, les conditions de règlement. Le client et/ou le participant s'engage à retourner 1 exemplaire de la convention ou du contrat signé sous un délai maximum de 10 jours ouvrables. La convention devra être signée par le participant et tamponnée et signée par le client. Le non-retour de la convention dans le délai fixé ne permettra pas d'engager le bilan de compétences. La signature de la convention de prestation vaut acceptation des conditions générales de vente. S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des supports suivant la dynamique des entretiens.

Programme du Bilan de compétences

Le contenu du programme du Bilan de Compétences figurant sur la fiche de présentation n'est fourni qu'à titre indicatif. Encore, Conseil et Projets fait usage de différents outils pour les bilans de compétences. Les outils utilisés sont des outils reconnus pour leur validité et leur fidétilé, édités par les éditeurs de références et ne sont utilisés que par des praticiens/consultants/référents habilités. Les résultats des passations ne sont communiqués à aucun tiers.

Facturation

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque à 30 jours à compter de la date de la facture. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires sont établies selon un échéancier communiqué lors de l'inscription. Le paiement se fait à réception des factures intermédiaires.

Paiement :

Les prix indiqués en euros (€) ne sont pas assujettis à la TVA : TVA non applicable, article 293B du code général des impôts.. Ils sont indiqués au sein de la convention ou du contrat signé entre l'OF et le client et peuvent être adaptés en fonction de la situation du client et selon la politique tarifaire en vigueur. Sauf mention expresse dans le contrat ou la convention, ils n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement. Les modalités de règlement figurent dans le contrat ou la convention de formation professionnelle et factures.

Les règlements sont effectués :

- par virement bancaire : IBAN : FR76 1027 8039 0000 0401 3980 530 – BIC : CMCIFR2A
- par chèque à l'ordre de Encore, Conseil et Projets

Confidentialité et respect de la vie privée

Dans le cadre des prestations réalisées, notamment les bilans de compétences, Encore, Conseil et Projets s'engage à respecter le caractère strictement confidentiel de l'ensemble des échanges, données, documents et informations transmis par le bénéficiaire ou obtenus au cours de l'accompagnement. Conformément à l'article L.6313-10 du Code du travail, les bilans de compétences sont réalisés dans des conditions garantissant le respect de la vie privée du bénéficiaire et la confidentialité des informations échangées. La synthèse finale est remise exclusivement au bénéficiaire, qui en est le seul destinataire (sauf exceptions légales). Le bilan de compétences est réalisé dans le respect d'une charte de déontologie professionnelle, garantissant notamment la confidentialité des échanges, la neutralité de l'accompagnement, et la liberté du bénéficiaire. Cette charte peut être consultée en ligne : <https://encore.ovh/index.php/charter-ethique-et-deontologique-du-bilan-de-competence/>

Modalités techniques et accompagnement pour les prestations à distance

Dans le cadre des prestations réalisées à distance, Encore, Conseil et Projets s'assure en amont que le bénéficiaire dispose :

- d'un matériel informatique adapté (ordinateur, webcam, micro),
- d'une connexion Internet stable,
- et d'une bonne compréhension des outils utilisés.

Un test technique peut être proposé avant la première séance.

En cas de difficulté technique, un accompagnement ou une solution alternative sera recherchée. Toutefois, Encore, Conseil et Projets ne pourra être tenu responsable d'un dysfonctionnement imputable au matériel du bénéficiaire ou à sa connexion.

Accessibilité et accompagnement des personnes en situation de handicapé

Encore, Conseil et Projets s'engage à rendre ses prestations accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap ou titulaires d'une Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Un point d'échange est proposé en amont de la prestation afin d'identifier les besoins spécifiques d'adaptation (rythme, supports, outils, accessibilité physique ou numérique). Des solutions d'aménagement sont étudiées au cas par cas, dans la limite des possibilités techniques, pédagogiques et organisationnelles. Pour toute demande d'adaptation, le client ou le prestataire est invité à la formuler à l'organisme dès l'inscription.

Règlement intérieur

Un règlement intérieur est mis à disposition des bénéficiaires dans les locaux de Encore, Conseil et Projets, et transmis avec le contrat ou la convention avant le démarrage de la prestation. Il précise notamment les règles de fonctionnement, de sécurité, de comportement, et les engagements de confidentialité applicables pendant les sessions.

Annulation ou report du fait du client ou du stagiaire :

Contrat de formation professionnelle : à compter de la date de signature du contrat par le client dans les locaux de l'OF, celui-ci a un délai de dix (10) jours pour se rétracter. Si le contrat est conclu à distance, le délai de rétractation est porté à quatorze (14) jours à compter de la signature par le client. Dans les deux cas, le stagiaire devra se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée. En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure* dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Le client doit assurer l'intégralité des sommes restant dues à la date de résiliation du contrat. Encore, Conseil et Projets lui facturera, outre le montant des prestations dues, 20% des sommes relevant de la partie non consommée du contrat, à titre de dédommagement. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure* dûment reconnue, conformément à l'article L.6353-7 du Code du travail, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis leur valeur prévue au contrat. *La force majeure est définie comme un événement imprévisible, irrésistible et extérieur. L'imprévisibilité s'apprécie au jour de la conclusion du contrat (contrairement à la matière extra-contractuelle, où ce critère doit être apprécié au jour du fait dommageable). L'événement doit également être irrésistible, tant dans sa survenance (inévitable) que dans ses effets (insurmontables). Article 1218 du Code civil.

Convention de formation professionnelle :

- En cas de renoncement par l'entreprise à l'exécution de la convention à moins de 5 jours avant la date de démarrage de l'action de formation (par envoi de LRAR), Encore, Conseil et Projets facturera sur le montant total des frais de formation un pourcentage de 50 % au titre de dédommagement.

- En cas de réalisation partielle de l'action du fait de l'entreprise, la formation sera à régler dans son intégralité suivant les dispositions financières indiquées dans la convention de formation.

Annulation, report ou modification du fait d'Encore, Conseil et Projets :

Convention de formation professionnelle : l'organisme de formation se réserve le droit, en cas d'effectifs insuffisants, de renoncer à l'ouverture de la formation. En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, en cas d'inexécution totale ou partielle d'une action de formation, Encore, Conseil et Projets rembourse au client les sommes indûment perçues de ce fait.

De manière exceptionnelle et en cas de force majeure, Encore, Conseil et Projets se réserve le droit : - de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer l'action de formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique,

- dans le cas où l'action de formation ne pourrait se dérouler en présentiel selon les conditions prévues, de mettre en place la formation selon des modalités adaptées, permettant de répondre aux objectifs fixés dans le programme de l'action de formation,

- d'annuler l'action de formation.

Dans l'ensemble de ces cas, aucune indemnité ou compensation ne pourra être demandée par le client.

Contrat de formation professionnelle : En cas de cessation anticipée du fait de l'OF, seul est exigé le paiement des prestations effectivement dispensées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Le contrat est résilié au jour de la cessation de la formation.

Responsabilité

Encore, Conseil et Projets ne peut être tenu responsable du contenu communiqué ou mis en ligne par un participant, ni de l'usage qu'il fait des supports et résultats issus du bilan de compétences. Le participant reste seul responsable de ses actes et de l'utilisation qu'il fait des outils mis à disposition. L'organisme ne saurait être tenu responsable des dysfonctionnements techniques liés aux plateformes ou outils numériques utilisés, notamment en cas de défaillance des fournisseurs d'accès à Internet, de mauvaise utilisation des outils informatiques, ou de problème de configuration du poste du participant.

Force majeure

L'organisme ne pourra être tenu responsable à l'égard du client en cas de manquement temporaire ou définitif à ses obligations résultant d'un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence française : incendie, inondation, grève, pandémie, blocage des réseaux, indisponibilité prolongée d'un intervenant, décision administrative, etc.

En cas de survenance d'un tel événement, l'organisme s'engage à informer le client dans les meilleurs délais et à proposer, si possible, un report ou une adaptation de la prestation.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Tous les contenus, carnet, documents, outils pédagogiques, supports et méthodologies remis ou utilisés lors des prestations sont protégés au titre du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation, diffusion ou utilisation, totale ou partielle, sans autorisation expresse et écrite de Encore, Conseil et Projets est interdite. Le client s'engage à ne pas les utiliser en dehors du cadre de la prestation.

Informatique et libertés

Les informations recueillies dans le cadre des prestations proposées par Encore, Conseil et Projets font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative, pédagogique et commerciale des actions de formation et de bilans de compétences.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de limitation du traitement de leurs données personnelles.

Pour exercer ces droits, une demande peut être adressée par email à : encoreetvous@gmail.com ou par courrier à : Encore, Conseil et Projets – 24 rue du Rebberg – 68140 Gunsbach.

Un document détaillant les mesures mises en œuvre pour la protection des données personnelles est disponible sur simple demande et fourni avec les documents contractuels lors de l'inscription du participant.

Communication

Le Client autorise expressément Encore, Conseil et Projets à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée par email à l'adresse suivante : encoreetvous@gmail.com ou par courrier à l'adresse de l'organisme. Un accusé de réception sera transmis dans un délai de 5 jours ouvrés, et une réponse sera formulée dans un délai maximal de 30 jours.

En cas de litige persistant, le client peut saisir un médiateur de la consommation conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, dans le cadre des prestations à destination de particuliers.

Loi applicable et attribution de compétences

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre Encore, Conseil et Projets et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de commerce de COLMAR.